

**COMMUNE D'IVRY LE TEMPLE**  
**MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME**  
**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

Par arrêté en date du 08 octobre 2020, le Maire d'Ivry-le-Temple a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

La modification n°1 du PLU concerne l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUm située à l'extrémité de la rue du Stade, et l'ajustement des conditions d'accès à celle-ci.

Monsieur André DIETTE, fonctionnaire de police en retraite, a été nommé Commissaire-Enquêteur par le Tribunal Administratif d'Amiens.

L'enquête se déroulera en mairie d'Ivry-le-Temple du lundi 16 novembre au jeudi 17 décembre 2020 aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat (soit les lundis et vendredis de 14h30 à 17h et les mardis et jeudis de 14h30 à 19h) et pendant les permanences du Commissaire-Enquêteur.

Le Commissaire-Enquêteur recevra en mairie d'Ivry-le-Temple le lundi 16 novembre 2020 de 15h à 17h, le mardi 24 novembre 2020 de 16h à 18h, le samedi 05 décembre 2020 de 9h30 à 12h, le jeudi 17 décembre 2020 de 16h30 à 19h.

Compte tenu du contexte sanitaire actuel, des « mesures barrières » spécifiques seront mises en place : port du masque obligatoire, distanciation physique, mise à disposition de gel hydroalcoolique.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera consultable en mairie d'Ivry-le-Temple (sur support papier et sur un support informatique) et sur le site : [www.oise.gouv.fr](http://www.oise.gouv.fr)

Pendant le délai d'enquête, le public pourra formuler ses observations, soit en les consignant sur le registre ouvert à cet effet en mairie, soit en les adressant au commissaire-enquêteur, par voie postale en mairie (22 place de la Mairie, 60173 IVRY LE TEMPLE), ou par voie électronique ([ivry.enquetepublique@gmail.com](mailto:ivry.enquetepublique@gmail.com)) ; le commissaire-enquêteur visera ces observations et les annexera audit registre.

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la mairie.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie d'Ivry-le-Temple pendant 1 an, et publiés sur le site : [www.oise.gouv.fr](http://www.oise.gouv.fr)

La modification n°1 du PLU, éventuellement modifiée, sera approuvée par délibération du Conseil Municipal.

**Le Maire : Catherine HERMAN**